

LGV Bordeaux-Toulouse : 16 associations du Sud-Ouest forment un recours auprès de l'État

16 associations* du Sud-Ouest adressent un recours gracieux aux 4 préfets signataires de l'autorisation environnementale des travaux de la LGV Bordeaux-Toulouse, pour en demander l'annulation. Cette autorisation environnementale apparaît clairement illégale, à plus d'un titre.

Plusieurs d'entre elles adressent en outre un courrier au Ministre des Transports lui demandant aussi l'annulation du projet, pour les motifs du recours gracieux, et compte-tenu de l'impératif pour l'État de **mettre en priorité en œuvre les obligations de rénovation des infrastructures existantes**.

Un récent échange avec le coordonnateur européen du corridor atlantique nous conforte en cela.

16 associations* du grand Sud-Ouest demandent à l'État de retirer l'autorisation environnementale des travaux préparatoires à la LGV Bordeaux-Toulouse signée le 5 février dernier par les préfets de Haute-Garonne (31), de Gironde (33), du Lot-et-Garonne (47) et du Tarn-et-Garonne (82). Voir le recours et le courrier en annexes.

Si les préfets ne donnent pas une suite favorable à ce recours gracieux formulé par les associations, celles-ci déposeront d'ici l'été un recours contentieux devant le Tribunal Administratif pour obtenir une décision d'annulation par la justice, accompagnée d'une demande de suspension immédiate de l'autorisation.

Nos associations alertent les préfets sur plusieurs points évidents d'illégalité du projet, et concluent ainsi:

« Nous attirons au demeurant votre **attention sur le fait que le vice substantiel de procédure dont nous vous alertons [recours à une PPVE au lieu d'une enquête publique] conduirait le Tribunal à devoir « faire droit » à toute demande de suspension** de l'autorisation en particulier au titre de l'article L123-1-B du Code de l'environnement si, par extraordinaire, vous ne deviez pas la retirer (annulation).

Nous attirons en outre également votre attention sur le fait que la dérogation « espèces protégées » embarquée dans cette autorisation environnementale, concernant ici qui plus est des sites et espèces Natura 2000, **exige la démonstration d'une absence d'alternative** répondant aux objectifs et besoins du projet. Or, il est ici manifeste que la solution alternative consistant à régénérer, améliorer et moderniser les infrastructures existantes permettant pourtant de répondre, entre autres, aux exigences européennes, contrairement au projet ici autorisé, n'a pas été actualisée au regard des paramètres actuels.

Nous sollicitons expressément de l'État, par vos soins, Messieurs les Préfets, qu'il fasse **procéder à l'actualisation de l'étude de la « solution satisfaisante**, pouvant être évaluée par une tierce expertise menée, à la demande de l'autorité compétente, par un organisme extérieur choisi en accord avec elle, aux frais du pétitionnaire » tel que prévu à l'article L411-2 du Code de l'environnement, en cohérence avec l'article 6.4 de la directive européenne « Habitats, Faune, Flore ».

Nous sommes à ce propos à l'écoute pour toute précision concernant la solution satisfaisante que nous identifions et dont le coordinateur européen nous dit aussi qu'il pourrait l'examinée si présentée par l'État. »

En parallèle, **l'Europe nous confirme qu'elle ne pourra en aucun cas financer le tronçon Sud-Gironde Toulouse**, et qu'elle ne financerait Bordeaux-Dax, que s'il remplit toutes les exigences environnementales exigées par les règlements et directives européennes (ce qui est très loin d'être le cas) et qu'il garantit bien une desserte transfrontalière (ce qui est aussi très loin d'être le cas : Dax est à 90km de la frontière).

Sans ce financement européen, et alors que l'État remet en cause son financement, ce sont les seules collectivités territoriales et les contribuables locaux qui devraient financer ce projet démesuré, évalué désormais à bien plus que 20 Milliards d'Euros sur la base de l'évaluation des coûts, pré-inflation, en janvier 2022.

Le rapport du Conseil d'Orientation des Infrastructures (COI) divulgué ce jour confirme que tout est à revoir dans ce projet du GPSO, et que son coût devra être réévalué à au moins 25 milliards d'Euros.

Contacts presse :

. Jean OLIVIER, Co-président des Amis de la Terre Midi-Pyrénées : 06 34 37 71 87

. Stéphanie MARIETTE, secrétaire de Stop LGV Bordeaux Métropole – Pour les Transports du Quotidien : 06 34 59 29 20

*Recours gracieux formulé par : Association des Amis de la Terre de Midi-Pyrénées ; Association des Amis de la Terre du Gers ; Association de l'Union pour la Protection de la Nature et de l'Environnement du Tarn ; Association Alternative LGV Midi-Pyrénées ; Association de Sauvegarde des Landes et Coteaux de Gascogne ; Association Très Grande Vigilance en Albret ; Association Stop LGV Bordeaux Métropole – Pour les Transports du Quotidien ; Association Société pour l'étude, la protection et l'aménagement de la nature dans le Sud-Ouest de Gironde ; Association Landes Graves Viticulture Environnement en Arruan ; Communauté de Communes de Montesquieu ; Collectif LGV Ni Ici, Ni Ailleurs ; Association des Amis de la Terre des Landes ; Association pour la Taxation des Transactions financières et pour l'Action Citoyenne des Landes Côte Sud ; Association du Collectif des Associations de Défense de l'Environnement du Pays-Basque et du sud des Landes ; Association Non LGV Nord Landes et Marsan ; Association des Amis de la Terre du Limousin ; Association du Groupe National de Surveillance des Arbres.